



---

# **Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019**

## **Annexe B: Plan directeur**

Edition 2016 (état de la planification en avril 2016)

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Principes du plan directeur 2016-2019</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1</b>	<b>Primauté de la stratégie et planification continue de la mise en œuvre</b> .....	<b>3</b>
<b>2.2</b>	<b>Responsabilité, mandat et engagement des ressources</b> .....	<b>3</b>
<b>2.3</b>	<b>Mise en œuvre de la stratégie sans incidence budgétaire</b> .....	<b>4</b>
<b>2.4</b>	<b>Contrôle de gestion et surveillance stratégiques</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Initiatives du plan directeur 2016-2019</b> .....	<b>4</b>
<b>3.1</b>	<b>Vue d'ensemble du plan directeur 2016-2019 (état: 2016)</b> .....	<b>5</b>
<b>3.2</b>	<b>Initiatives au niveau de la Confédération</b> .....	<b>6</b>
3.2.1	Initiative IS 1: optimisation du système de gestion informatique .....	6
<b>3.3</b>	<b>Initiatives communes (niveaux «Confédération» et «Département»)</b> .....	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Mesures et jalons du plan directeur (édition 2016)</b> .....	<b>7</b>
<b>4.1</b>	<b>Tableau synoptique des jalons/délais</b> .....	<b>7</b>
<b>4.2</b>	<b>Jalons repris de la période 2012-2015</b> .....	<b>8</b>
4.2.1	Modèle de marché du service informatique standard «Identity and Access Management (IAM)» (version 2) .....	9
4.2.2	Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS .....	9
4.2.3	Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul.....	10
4.2.4	Le déploiement des services UCC est achevé .....	10
4.2.5	Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC» .....	11
<b>4.3</b>	<b>Nouveaux jalons pour la période 2016-2019</b> .....	<b>12</b>
4.3.1	Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération - S01 .....	12
4.3.2	Achats informatiques assistés et accélérés (procédure OMC) – S01.....	13
4.3.3	Stratégie «ERP 2023» – S01.....	14
4.3.4	Feuille de route «Services informatiques standard» – S01 .....	15
4.3.5	Modèle de marché du service informatique standard «Gestion électronique des affaires (GEVER)» – S01.....	16
4.3.6	Modèle de marché du service informatique standard «CMS» – S01 .....	16
4.3.7	Etude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» – S01 ..	17
4.3.8	Fin du programme IAM Confédération – S01 .....	18
4.3.9	Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération» – S02 .....	19
4.3.10	Concept détaillé «Planification informatique intégrale» – S02.....	20
4.3.11	Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements – S02....	21
4.3.12	Renouvellement de la «Réglementation des zones de réseau de la Confédération» – S03.....	22
4.3.13	Message sur la migration/le déménagement vers le centre de calcul CAMPUS – S03 .....	23
4.3.14	Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul» – S03.....	24
4.3.15	Stratégie «Réseaux de la Confédération» – S03 .....	25
<b>5</b>	<b>Engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie</b> .....	<b>26</b>
<b>5.1</b>	<b>Tableau synoptique de la planification des ressources</b> .....	<b>26</b>
<b>5.2</b>	<b>Planification informatique à moyen terme</b> .....	<b>28</b>
<b>6</b>	<b>Explications, références, abréviations</b> .....	<b>29</b>

# 1 Introduction

Le présent document constitue l'**annexe B de la Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019** et a valeur de **plan directeur au niveau fédéral** pour la mise en œuvre de cette stratégie. Il est géré comme un document indépendant et mis à jour annuellement.

Ce plan directeur (édition 2016) a été élaboré sur la base de la nouvelle stratégie informatique et remplace la version d'avril 2015. Il fixe les priorités de mise en œuvre pour les années 2016 et 2017 et énumère les mesures déjà convenues jusqu'en 2019. Certains jalons qui avaient été posés pour la stratégie 2012-2015 et dont la réalisation n'est pas encore finie ont été repris.

Ce plan directeur fédéral ne concerne pas les planifications détaillées en aval sur les mesures et jalons pour la mise en œuvre de la stratégie. Ces planifications relèvent de la responsabilité des organisations chefs de file respectives. De même, le plan directeur ne décrit pas les planifications (opérationnelles) en matière de technologies de l'information et de la communication qui n'ont aucun rapport direct avec le niveau de la stratégie.

## 2 Principes du plan directeur 2016-2019

Dorénavant, les mesures concrètes pour mettre en œuvre les axes stratégiques et atteindre les objectifs stratégiques sont définies dans le cadre du plan directeur annuel.<sup>1</sup> Le pilotage stratégique du recours à l'informatique dans l'administration fédérale est ainsi plus souple, mieux coordonné et renforcé par un dialogue régulier concernant la planification. Ce processus, également appelé plan directeur 2016-2019, s'appuie sur les principes suivants.

### 2.1 Primauté de la stratégie et planification continue de la mise en œuvre

La stratégie informatique de la Confédération 2016-2019 fixe en trois axes les objectifs stratégiques et indique l'étendue des mesures liées à sa mise en œuvre. Le présent plan directeur concrétise les objectifs et précise certaines de ces mesures stratégiques sous la forme de mesures d'application, y compris leurs jalons et leurs résultats.

Il se concentre sur les mesures hautement prioritaires et fait l'objet d'une mise à jour annuelle. Les mesures dont la mise en œuvre relève d'une responsabilité générale et présente des synergies sont regroupées dans des initiatives stratégiques.

Les projets informatiques non mentionnés dans ce plan directeur doivent également être pilotés et gérés en conformité avec les principes et les objectifs de la stratégie informatique de la Confédération. Les départements et la Chancellerie fédérale appliquent cette stratégie dans leur domaine de planification respectif et coordonnent leur planification informatique avec le plan directeur fédéral.

### 2.2 Responsabilité, mandat et engagement des ressources

L'attribution d'un jalon à une organisation chef de file a valeur de mandat de planification et d'exécution dudit jalon. La responsabilité d'une initiative stratégique englobe l'obligation de

---

<sup>1</sup> De 2012 à 2015, la stratégie informatique de la Confédération décrivait pour sa mise en œuvre des *mesures axées sur chaque objectif stratégique*. Celle-ci était donc largement prédéfinie dès l'adoption de la stratégie (décembre 2011). Ce n'est plus le cas pour la stratégie en cours: les activités prioritaires (mesures) dans des secteurs donnés (étendue des mesures) peuvent être adaptées chaque année aux conditions actuelles.

rendre compte de la réalisation des objectifs stratégiques correspondants et la qualité de chef de file lors de la définition des mesures d'application et de leurs jalons.

Une partie seulement des moyens financiers requis pour soutenir les mesures d'application du plan directeur est mise à disposition de manière centralisée. Il incombe donc à l'organisation chef de file de planifier les ressources nécessaires, et en particulier de s'accorder avec les autres organes concernés.

## 2.3 Mise en œuvre de la stratégie sans incidence budgétaire

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie informatique 2016-2019 par décision du 4 décembre 2015 et précisé que sa mise en œuvre n'aurait aucune incidence sur le budget. Les étapes de la mise en œuvre définies jusqu'à la fin 2017 seront réalisées avec les moyens alloués.

## 2.4 Contrôle de gestion et surveillance stratégiques

Le contrôle de gestion stratégique consiste à surveiller l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération et à en rendre compte au Conseil fédéral dans le cadre du rapport correspondant. Au besoin, le Conseil fédéral décide de mesures de pilotage supplémentaires.

Les enseignements tirés de la précédente période stratégique ont révélé que l'ancienne approche en matière de contrôle de gestion ne permettait pas de recenser suffisamment de faits pour surveiller l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. Une surveillance du développement stratégique de l'informatique à la Confédération sera donc progressivement mise en place à titre complémentaire afin d'obtenir (à tous les niveaux) d'ici 2019 les renseignements correspondants sur l'efficacité des stratégies informatiques.<sup>2</sup>

# 3 Initiatives du plan directeur 2016-2019

La stratégie informatique de la Confédération répartit les objectifs stratégiques en axes (thématiques). Dans cette «perspective stratégique», il s'agit en premier lieu d'orienter l'utilisation de l'informatique selon des directives et des objectifs communs.

La perspective change dans le plan directeur: celui-ci, dans une perspective de mise en œuvre, décrit les actions nécessaires pour intégrer l'orientation stratégique dans l'utilisation de l'informatique. Pour ce faire, les mesures d'application prioritaires sont regroupées de manière logique en vue de simplifier la coordination et d'offrir aux acteurs du pilotage informatique une meilleure représentation de l'évolution stratégique à moyen et long termes.

Nouvel élément du plan directeur, les **initiatives stratégiques** rassemblent des mesures au contenu connexe sous la responsabilité générale de services précis ou dont la mise en œuvre présente des synergies potentielles. Entre 2016 et 2019, elles constitueront des «canaux centralisés» pour appliquer la stratégie informatique de la Confédération.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Les enseignements de la surveillance stratégique (par ex. concernant le degré de maturité des fournisseurs de prestations et des bénéficiaires de la prestation) fourniront des indications précieuses pour l'élaboration des prochaines planifications stratégiques en matière d'informatique.

<sup>3</sup> L'intégration cohérente des plans directeurs de tous les niveaux peut s'élargir à un «portefeuille informatique stratégique de la Confédération» constitué des initiatives stratégiques ou de certaines d'entre elles. Ce portefeuille comprendrait également certains programmes ou projets contribuant à mettre en œuvre la stratégie.

### 3.1 Vue d'ensemble du plan directeur 2016-2019 (état: 2016)

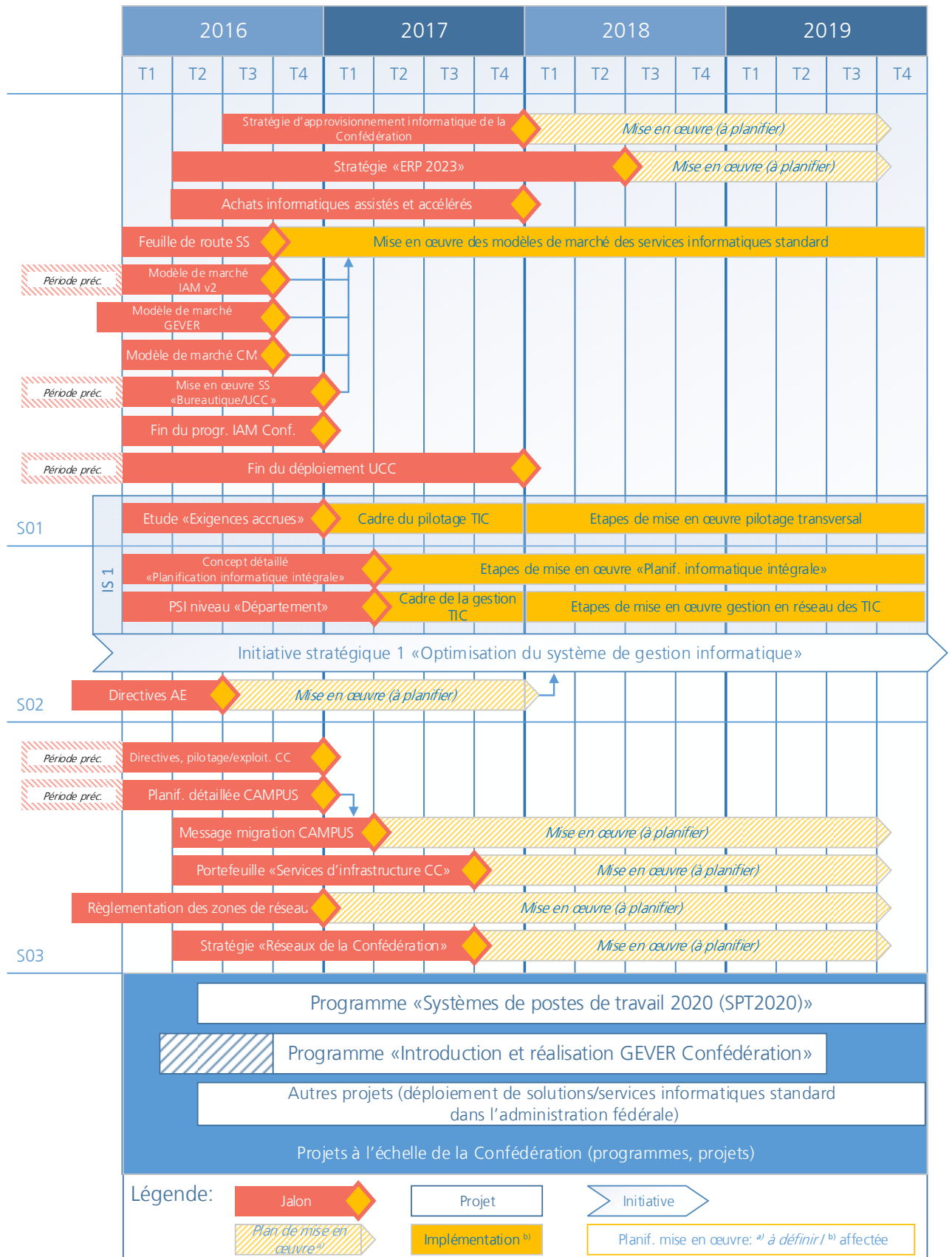


Illustration 1: Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la stratégie 2016-2019, y compris les initiatives/jalons prévus (état: 2016)

## 3.2 Initiatives au niveau de la Confédération

Les initiatives stratégiques au niveau de la Confédération sont placées sous la responsabilité de l'UPIC. Elles concernent soit le domaine de planification global «Informatique de l'administration fédérale», soit un domaine de planification horizontal dont est chargée l'UPIC.

Pour mettre en œuvre la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019, on a défini dans un premier temps une initiative stratégique au niveau fédéral à partir de 2016. Les autres activités de mise en œuvre, c'est-à-dire la réalisation des *différents* jalons, peuvent être regroupées conformément aux trois axes de la stratégie informatique (comme indiqué à l'ill. 1).

### 3.2.1 Initiative IS 1: optimisation du système de gestion informatique

Responsabilité	UPIC (niveau Confédération)	Durée	Jusqu'en 2019
Description (étendue des effets)	Le système de gestion informatique de l'administration fédérale est renforcé; les tâches, les compétences et la responsabilité du pilotage et de la gestion de l'informatique sont clairement définies dans chaque domaine de planification. La prise en compte des exigences des divisions doit être garantie. Les processus de gestion administrative et de gestion de l'informatique sont coordonnés; la mise en place du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) s'accompagne d'une gestion du changement pour l'informatique.		
Réalisation des objectifs	L'initiative met <b>entièrement</b> ou <i>partiellement</i> en œuvre ces objectifs: <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>collaboration interorganisationnelle</i>;</li> <li>– <i>services de soutien pour l'ensemble de l'administration fédérale</i>;</li> <li>– <b>pilotage et de gestion de l'informatique</b>;</li> <li>– <b>planification informatique intégrale</b>.</li> </ul>		
Mesures actives en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Examen de nouveaux domaines de planification interdépartementaux</li> <li>– Déploiement progressif de la planification informatique intégrale</li> <li>– Mise en œuvre d'un processus harmonisé de gestion du portefeuille</li> </ul>		
Dépendances (contexte, domaines de coordination)	Programme de la législature (planification politique), introduction du NMG, révision partielle de l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale, programme de stabilisation pour les années 2017 à 2019		
Mesure de la mise en œuvre et de l'efficacité	L'IS 1 gère la mise en œuvre des deux principaux objectifs de l'axe S02 «Pilotage et gestion de l'informatique». Une mesure initiale de la maturité des «disciplines de planification informatique» constitue le point de départ ( <i>baseline</i> ) de la surveillance du «pilotage de l'informatique».		

## 3.3 Initiatives communes (niveaux «Confédération» et «Département»)

A partir de 2017, ce paragraphe identifiera et décrira les initiatives *communes* des niveaux «Confédération» et «Département» sur la base des stratégies informatiques et des plans directeurs actualisés des départements et de la Chancellerie fédérale.

Les initiatives stratégiques des départements relevant *exclusivement* de leur responsabilité ne seront pas intégrées au présent plan directeur fédéral, mais demeureront dans les plans directeurs des départements. La mise en relation des différents plans directeurs permettra

cependant d'assurer l'exploitation mutuelle des résultats pertinents des initiatives départementales.

## 4 Mesures et jalons du plan directeur (édition 2016)

Le processus du plan directeur 2016-2019 identifie chaque année un certain nombre de **mesures** hautement prioritaires sur la base des axes et des objectifs stratégiques.

Les **jalons** figurant dans le présent plan directeur définissent les activités à réaliser ou les résultats à obtenir pour les mesures hautement prioritaires identifiées. Ils désignent notamment l'organisation chef de file et fixent un délai. Aucune directive n'est donnée à l'organisation chef de file sur les ressources à mobiliser ni sur la manière d'atteindre le jalon, car ces deux questions relèvent de sa responsabilité.

### 4.1 Tableau synoptique des jalons/délais

Le tableau 1 présente les jalons par ordre chronologique (délai) en précisant l'organisation chef de file (OCF) et leur lien avec les différents axes de la stratégie informatique. Dans la colonne «Etat», les jalons repris et les nouveaux jalons sont signalés en tant que tels.

<i>Délai</i>	<i>Description</i>	<i>OCF</i>	<i>Etat</i>	<i>Axe</i>	<i>Chapitre</i>
2016-T3	Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016–2019) <b>S02</b>	4.3.9
2016-T3	Feuille de route «Services informatiques standard»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.3.4
2016-T3	Modèle de marché du service informatique standard «Identity and Access Management (IAM)», version 2	DFF (UPIC)	Repris	(2012-2015) S02 (2016-2019) <b>S01</b>	4.2.1
2016-T3	Modèle de marché du service informatique standard «Gestion électronique des affaires (GEVER)»	DFF (UPIC) / ChF	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.3.5
2016-T3	Modèle de marché du service informatique standard «CMS»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.3.6
2016-T4	Renouvellement de la «Réglementation des zones de réseau de la Confédération»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S03</b>	4.3.12
2016-T4	Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS	DDPS (armée suisse)	Repris / adapté	(2012-2015) S04 (2016-2019) <b>S03</b>	4.2.2
2016-T4	Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul (anciennement «Concept détaillé pour le réseau de centres de calcul»)	DFF (UPIC)	Repris / adapté	(2012-2015) S04 (2016-2019) <b>S03</b>	4.2.3
2016-T4	Fin du programme IAM Confédération	DFF (UPIC), programme	Projet de la période précédente (nouveau)	(2012-2015) S02 (2016-2019) <b>S01</b>	4.3.8

<b>Délai</b>	<b>Description</b>	<b>OCF</b>	<b>Etat</b>	<b>Axe</b>	<b>Chapitre</b>
2016-T4	Etude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues»	DFF (UPIC) / DDPS (BAC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.3.7
2017-T1	Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements	Dépt. / ChF	Nouveau	(2016-2019) <b>S02</b>	4.3.11
2017-T1	Concept détaillé «Planification informatique intégrale»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S02</b>	4.3.10
2017-T1	Message sur la migration/le déménagement vers le centre de calcul CAMPUS	DFF (OFIT)	Nouveau	(2016-2019) <b>S03</b>	4.3.13
2017-T2	Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC» (anciennement «Le déploiement du service standard "Bureautique/UCC" est achevé») <i>Le déploiement dans tous les départements, sauf le DFAE, sera achevé d'ici au quatrième trimestre 2016.</i>	DFF (UPIC)	Repris / adapté	(2012-2015) S06	4.2.5
2017-T3	Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul»	DFF (OFIT)	Nouveau	(2016-2019) <b>S03</b>	4.3.14
2017-T3	Stratégie «Réseaux de la Confédération»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S03</b>	4.3.15
2017-T4	Le déploiement des services UCC est achevé	DFF (UPIC), programme	Repris / adapté	(2012-2015) S05	4.2.4
2017-T4	Achats informatiques assistés et accélérés (procédure OMC)	DFF (OFCL)	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.3.2
2017-T4	Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.3.1
2018-T2	Stratégie «ERP 2023»	DFF (UPIC) <sup>4</sup>	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.3.3

**Tableau 1: Vue d'ensemble des jalons par ordre chronologique (état: 2016).** Les abréviations sont expliquées au chapitre 6.

## 4.2 Jalons repris de la période 2012-2015

Les jalons suivants ont été repris du plan directeur d'avril 2015. Deux d'entre eux servent à la réalisation de l'objectif «Réseau de centres de calcul», qui figurait déjà dans la période précédente. Celui-ci a été intégré tel quel dans la stratégie 2016-2019, mais les jalons concernés peuvent également être affectés à un axe actuel et aux mesures correspondantes.

<sup>4</sup> En coordination avec l'AFF, l'OFCL, l'OPPER et armasuisse



#### 4.2.1 Modèle de marché du service informatique standard «Identity and Access Management (IAM)» (version 2)

<i>Description</i>	Le modèle de marché (version 2) pour le service informatique standard étendu «IAM» est approuvé par le Conseil fédéral.
<i>OCF</i>	UPIC / Programme IAM de la Confédération
<i>Validation</i>	Conseil fédéral
<i>Résultat</i>	– Le modèle de marché «Identity and Access Management», version 2, est approuvé.
<i>Délai</i>	2016-T3
<i>Ressources départements/ChF pour l'atteinte du jalon</i>	Dans la limite des ressources disponibles et selon les conventions conclues dans la planification du programme «IAM Confédération»
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	A indiquer dans le résultat du jalon «Feuille de route "Services informatiques standard"» (4.3.4)
<i>Remarques</i>	Il est prévu de soumettre le modèle de marché «IAM» à la décision du Conseil fédéral en même temps que les deux autres modèles de marché en discussion, soit «GEVER» et «CMS».

#### 4.2.2 Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS

<i>Description</i>	Le site, la planification et le financement pour le centre de calcul CAMPUS sont connus (partie construction, hors infrastructure informatique).
<i>OCF</i>	DDPS
<i>Validation</i>	Dans le cadre du projet «Centres de calcul DDPS/Confédération 2020»
<i>Résultat</i>	– Le crédit destiné au centre de calcul CAMPUS a été demandé dans le programme immobilier inhérent au message sur l'armée 2016.
<i>Délai</i>	2016-T4
<i>Ressources départements/ChF pour l'atteinte du jalon</i>	Engagement des ressources et financement pour les départements participants selon le projet «Centres de calcul DDPS/Confédération 2020» ou le projet partiel CC CAMPUS
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Engagement des ressources et financement pour les départements participants selon le projet «Centres de calcul DDPS/Confédération 2020» ou le projet partiel CC CAMPUS
<i>Remarques</i>	Ce jalon s'appuie sur la décision du Conseil fédéral du 2 juillet 2014 concernant la création d'un réseau de centres de calcul pour l'administration fédérale (ch. 4).

### 4.2.3 Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul

<i>Description</i>	Concept couvrant les aspects suivants du réseau de centres de calcul de l'administration fédérale: directives, modèle de pilotage et d'exploitation, services d'infrastructure informatique <sup>5</sup>
<i>OCF</i>	UPIC
<i>Validation</i>	Conseil fédéral
<i>Résultat</i>	– Concept (document)
<i>Délai</i>	2016-T4
<i>Ressources départements/ChF pour l'atteinte du jalon</i>	Les charges des départements découlent principalement de leur participation aux séances du comité de projet.
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les conséquences, pour chaque département, concernant l'engagement des ressources lors de la mise en œuvre ne seront connues qu'après l'achèvement de ce jalon.
<i>Remarques</i>	Le jalon repris s'appelait initialement «Concept détaillé pour le réseau de centres de calcul».

### 4.2.4 Le déploiement des services UCC est achevé

<i>Description</i>	Le déploiement d'UCC est achevé; l'organisation du programme est dissoute.
<i>OCF</i>	Comité du programme UCC
<i>Validation</i>	UPIC
<i>Résultat</i>	– Services UCC entièrement déployés – Téléphonie fixe remplacée (avec des exceptions définies)
<i>Délai</i>	2017-T4
<i>Ressources départements/ChF pour l'atteinte du jalon</i>	Engagement des ressources selon la planification du programme UCC. Les ressources au niveau des FP et des départements sont mises à disposition de manière centralisée. Engagement des ressources au niveau des offices: env. 50 francs par poste de travail.
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Engagement des ressources moindre dans le cadre de la gestion des exigences et des versions UCC
<i>Remarques</i>	En vertu d'une planification distincte, les services UCC sont intégrés au service standard «Bureautique/UCC» (voir le jalon 4.2.5). Le 23 novembre 2015, le comité a prolongé le programme UCC jusqu'à la fin 2017 à la demande du DDPS. Plus de 20 000 postes de travail ont déjà migré.

<sup>5</sup> Les services d'infrastructure du centre de calcul englobent le matériel, les systèmes d'exploitation et les logiciels proches du système jusqu'au stockage compris, mais pas les bases de données, les middlewares ni les applications.

#### 4.2.5 Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC»

<i>Description</i>	Les migrations décidées avec le modèle de marché Bureautique/UCC sont terminées (exception: DFAE selon la décision du Conseil fédéral du 15 janvier 2014)
<i>OCF</i>	UPIC pour l'ensemble du jalon; mandants des projets de migration encore en suspens
<i>Validation</i>	UPIC pour l'ensemble du jalon; mandants des projets de migration encore en suspens
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Exploitation par l'OFIT du service standard pour swisstopo jusqu'au milieu de l'année 2017</li> <li>– Exploitation par l'OFIT du service standard pour MétéoSuisse jusqu'à la fin 2018</li> <li>– Mise en œuvre d'une collaboration étroite et approfondie entre les deux fournisseurs de prestations (OFIT et Informatique du DFAE) jusqu'à la fin 2018</li> </ul>
<i>Délai</i>	2017-T2 ou 2018-T4
<i>Ressources départements/ChF pour l'atteinte du jalon</i>	Engagement des ressources selon la décision du Conseil fédéral relative au modèle de marché Bureautique/UCC du 10 avril 2013 (financement centralisé à hauteur de 18,2 millions de francs)
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Ressources peu importantes dans le cadre de la gestion des exigences et des versions Bureautique/UCC
<i>Remarques</i>	Ce jalon met en œuvre le modèle de marché «Bureautique/UCC», qui fixe les conditions-cadres et les directives relatives à la mise à disposition et à l'exploitation du service informatique standard éponyme. Les projets de migration ChF et DEFR sont terminés.

## 4.3 Nouveaux jalons pour la période 2016-2019

Les jalons sont répartis en fonction des axes stratégiques et affectés à ces derniers (voir la description des différents jalons).

Pour la nouvelle période stratégique, la description des jalons comprend une évaluation sommaire des ressources en *personnel* nécessaires à la réalisation du jalon en question. Celles-ci sont ventilées entre les bénéficiaires de la prestation (ChF et départements), les fournisseurs de prestations participants et le pilotage centralisé de l'informatique (UPIC). L'évaluation porte sur toute la durée de traitement du jalon (jusqu'au délai prévu).

### 4.3.1 Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération - S01

<i>Description</i>	Une stratégie générale d'approvisionnement ( <i>sourcing</i> ) informatique est soumise au Conseil fédéral pour approbation. Elle définit les critères d'approvisionnement et fixe les lignes directrices, en particulier pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>– les prestations informatiques produites en interne ou achetées à l'extérieur;</li> <li>– l'exploitation interne ou externe d'applications spécialisées;</li> <li>– les prestations informatiques de base partagées dans le domaine des services de plate-forme et d'infrastructure (<i>hybrid cloud</i>);</li> <li>– l'achat de solutions ou de prestations grâce à des contrats d'entreprise, des mandats ou l'embauche de personnel;</li> <li>– les processus décisionnels en cas de prestations externes.</li> </ul>				
<i>OCF</i>	UPIC (participation des départements/de la ChF et des FP)				
<i>Validation</i>	Conseil fédéral (consultation du CI et de la CSG)				
<i>Résultat</i>	– La «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération pour les années 2018 à 2025» est élaborée et soumise au Conseil fédéral pour approbation.				
<i>Début</i>	2016-T3	<i>Délai</i>	2017-T4		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources et leur financement seront définis dans le mandat de lancement du projet correspondant. <i>Ils dépendent des prestations préalables fournies dans le cadre d'autres jalons pour élaborer les principales bases de la stratégie d'approvisionnement.</i>				
	<i>UPIC</i>	300 JP	<i>Dépt./ChF</i>	(à déf.)	<i>FP</i>

<b>Ressources départements/ChF suite au jalon</b>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP. Ils devront être précisés lorsque la mise en œuvre de la «Stratégie d’approvisionnement informatique de la Confédération» sera planifiée.
<b>Remarques</b>	Le traitement de ce jalon commencera au second semestre 2016. Il interviendra d’abord <i>simultanément</i> au renouvellement des stratégies et des plans directeurs informatiques des départements. Les principaux résultats partiels seront ensuite intégrés à l’élaboration de la «Stratégie d’approvisionnement informatique de la Confédération», qui sera achevée et approuvée par le Conseil fédéral fin 2017. L’harmonisation avec une éventuelle stratégie des achats informatiques de la Confédération (mandat à la Conférence des achats de la Confédération) doit être garantie.

#### 4.3.2 Achats informatiques assistés et accélérés (procédure OMC) – S01

<b>Description</b>	Les processus d’acquisition pour les achats centralisés de l’OFCL (y c. les délégations) et les achats décentralisés sont harmonisés. Des processus et moyens auxiliaires standardisés permettent d’optimiser la collaboration entre les services demandeurs et les services d’achat et d’exécuter plus rapidement la procédure d’appel d’offres.					
<b>OCF</b>	DFF (OFCL)					
<b>Validation</b>	OFCL					
<b>Résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Harmonisation des grandes lignes du processus d’acquisition</li> <li>– Premiers modèles disponibles pour les achats du groupe de produits Informatique</li> <li>– Accélération des processus d’acquisition attestée par des indicateurs appropriés</li> <li>– L’UPIC est priée d’adapter les directives procédurales en matière d’informatique aux processus d’acquisition harmonisés et de les mettre en œuvre dans HERMES et dans le processus informatique «Acquérir des biens et des services» (P03).</li> </ul>					
<b>Début</b>	2016-T2	<i>Délai</i>			2017-T4	
<b>Ressources pour l’atteinte du jalon</b>	L’OFCL optimise seul ces processus, avec les ressources existantes. Aucune charge supplémentaire pour les départements/la ChF. L’UPIC s’occupe d’adapter les directives informatiques.					
	<i>UPIC</i>	15 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>OFCL</i>	(selon planif. interne des ressources)
<b>Ressources départements/ChF suite au jalon</b>	L’OFCL s’efforce d’alléger la charge des services demandeurs lors du processus d’acquisition. Aucune ressource supplémentaire requise.					
<b>Remarques</b>	Lors de l’application de l’Org-OMP révisée, l’OFCL poursuit notamment les objectifs suivants: réduire la durée des appels d’offres OMC ainsi que simplifier et standardiser le traitement administratif des procédures.					

### 4.3.3 Stratégie «ERP 2023» – S01

<i>Description</i>	Elaboration et approbation de la stratégie «ERP 2023» pour permettre la migration et la consolidation nécessaires des systèmes d'application existants des processus de soutien et des applications spécialisées depuis des systèmes et plates-formes obsolètes qui ne bénéficient plus d'un support technique.				
<i>OCF</i>	UPIC, en coordination avec l'AFF, l'OFCL, l'OFPER, armasuisse (niveau de pilotage du domaine de planification «Processus de soutien pour l'ensemble de l'administration fédérale», selon l'art. 20 OIAF)				
<i>Validation</i>	Ampleur «ERP 2023»: UPIC (consultation CPPS et CI) Document stratégique «ERP 2023»: Conseil fédéral				
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Domaine à couvrir par la stratégie «ERP 2023» (ampleur) défini d'ici la fin 2016</li> <li>– Stratégie «ERP 2023» élaborée et soumise à l'approbation du Conseil fédéral d'ici au milieu de l'année 2018; ébauche et préparation d'un programme de mise en œuvre correspondant</li> </ul>				
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>	2018-T2		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources et leur financement seront définis dans le mandat de lancement du projet «Stratégie "ERP 2023"». <i>Estimation provisoire des ressources selon l'ébauche du mandat de projet pour les offices spécialisés: DDPS (ar) 176 JP – DFF (AFF) 216 JP – DFF (OFCL) 96 JP – DFF (OFPER) 96 JP. En plus, besoin général de l'UPIC, des dépt./de la ChF et des FP:</i>				
	<i>UPIC</i>	626 JP	<i>Dépt./ChF</i>	(au plus) 16 JP chacun	<i>FP (OFIT/BAC)</i> 416 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP participants. Ils devront être précisés lorsque le programme de mise en œuvre de la stratégie «ERP 2023» sera planifié.				
<i>Remarques</i>	Le résultat «Ampleur» de ce jalon doit être harmonisé avec le jalon «Etude "Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues"» (4.3.7).				

#### 4.3.4 Feuille de route «Services informatiques standard» – S01

<i>Description</i>	La feuille de route montre l'évolution des services informatiques standard entre 2016 et 2019. Elle se concentre sur le besoin d'informations de planification pour les bénéficiaires de prestations informatiques (au niveau de la direction) et les organes informatiques de l'administration fédérale.					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	UPIC (consultation de la FSD, du CI et év. de la CSG)					
<i>Résultat</i>	<p>Publication d'une vue d'ensemble de la planification 2016-2019 destinée aux bénéficiaires de prestations (direction) et contenant tous les services standard</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– déjà gérés par l'UPIC;</li> <li>– approuvés par le Conseil fédéral (décision relative au modèle de marché), mais pas encore gérés par l'UPIC;</li> <li>– prévus (encore aucune décision relative au modèle de marché), notamment en relation avec: <ul style="list-style-type: none"> <li>• les principaux jalons;</li> <li>• les dépendances, chemins critiques, etc.;</li> <li>• le besoin de ressources centralisé et celui des départements/de la ChF.</li> </ul> </li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-T1	<i>Délai</i>		2016-T3		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Les charges supportées par les départements, la ChF et les FP se limitent à la participation à un atelier de planification.					
	<i>UPIC</i>	30 JP	<i>Dépt./ChF</i>	8 JP	<i>FP</i>	5 JP
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	L'UPIC gère cette feuille de route en tant qu'outil de planification. Aucune ressource supplémentaire nécessaire.					
<i>Remarques</i>	La feuille de route est d'abord élaborée de manière autonome. Elle deviendra par la suite une composante de la planification informatique à moyen terme (pour la catégorie de prestations informatiques «Services standard»), qui doit encore être développée et qui comprendra d'autres niveaux de planification.					

#### 4.3.5 Modèle de marché du service informatique standard «Gestion électronique des affaires (GEVER)» – S01

<i>Description</i>	Le modèle de marché du service informatique standard «GEVER» est approuvé par le Conseil fédéral.					
<i>OCF</i>	UPIC / Programme de déploiement du produit standard GEVER					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral (consultation du CI et év. de la CSG)					
<i>Résultat</i>	– Approbation du modèle de marché «Gestion électronique des affaires (GEVER)»					
<i>Début</i>	(en cours depuis 2015)	<i>Délai</i>			2016-T3	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources est défini par l'OCF. Les autres charges supportées par les départements, la ChF et les FP se limitent à la participation aux organes informatiques de l'administration fédérale.					
	<i>UPIC</i>	30 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP</i>	–
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	A indiquer dans le résultat du jalon «Feuille de route "Services informatiques standard"» (4.3.4).					
<i>Remarques</i>	Il est prévu de soumettre le modèle de marché «GEVER» à la décision du Conseil fédéral en même temps que les deux autres modèles de marché en discussion, soit «CMS» et, dans sa version étendue, «IAM».					

#### 4.3.6 Modèle de marché du service informatique standard «CMS» – S01

<i>Description</i>	Le modèle de marché du service informatique standard «CMS» est approuvé par le Conseil fédéral.					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral (consultation du CI et év. de la CSG)					
<i>Résultat</i>	– Approbation du modèle de marché «CMS»					
<i>Début</i>	2016-T1	<i>Délai</i>			2016-T3	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources est défini par l'OCF. Les autres charges supportées par les départements, la ChF et les FP se limitent à la participation aux organes informatiques de l'administration fédérale.					
	<i>UPIC</i>	30 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP</i>	–
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	A indiquer dans le résultat du jalon «Feuille de route "Services informatiques standard"» (4.3.4).					
<i>Remarques</i>	Il est prévu de soumettre le modèle de marché «CMS» à la décision du Conseil fédéral en même temps que les deux autres modèles de marché en discussion, soit «GEVER» et, dans sa version étendue, «IAM».					



### 4.3.7 Etude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» – S01

<i>Description</i>	<p>L'armée et d'autres services de la Confédération doivent prendre des dispositions pour gérer des situations où les processus et infrastructures informatiques usuels de l'administration fédérale ne suffisent plus pour exécuter certaines tâches souveraines ou maintenir l'activité gouvernementale.</p> <p>Une étude propose des approches adéquates en vue d'une planification informatique coordonnée et, si possible, commune destinée à soutenir ces tâches fédérales dans des situations spécifiques ou d'autres scénarios aux exigences accrues. L'élaboration d'une stratégie informatique pour exploiter les synergies de ces prestations informatiques «résistant aux crises» est examinée.</p>					
<i>OCF</i>	DFF (UPIC) / DDPS (BAC) (participation de la ChF et du DFJP)					
<i>Validation</i>	UPIC (consultation du CI et de l'ABB)					
<i>Résultat</i>	<p>– Validation de l'étude «Planification informatique pour les tâches fédérales aux exigences accrues», qui comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description des domaines de tâches et des tâches pertinents;</li> <li>• une définition des catégories d'exigences concernées par un «niveau d'exigence accru» (en lien avec la planification informatique);</li> <li>• une description des aspects communs et spécifiques (liés aux tâches) de la planification informatique (sur la base des catégories d'exigences);</li> <li>• des concepts de base et de solutions complémentaires pour les domaines de planification afin de mettre en évidence les complémentarités entre ces derniers et des applications concrètes permettant d'exploiter les synergies;</li> <li>• des mesures immédiates et des évaluations de la faisabilité;</li> <li>• une analyse d'impact pour les groupes de prestations informatiques examinés spécifiquement en lien avec le domaine de planification «Prestations informatiques de base pour l'ensemble de l'administration fédérale».</li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-T1		<i>Délai</i>		2016-T4	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources et leur financement sont définis par les deux OCF lors de chaque mandat. Sinon, aucune ressource supplémentaire nécessaire.					
	<i>UPIC</i>	30 JP	<i>ChF/DFJP</i>	15 JP chacune	<i>FP (BAC)</i>	30 JP
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP. Aucune ressource supplémentaire ne devrait être nécessaire.					
<i>Remarques</i>	<p>L'application des enseignements de l'étude sera proposée à l'aide de jalons dans l'édition 2017 du plan directeur.</p> <p>Les résultats de ce jalon sont réalisés en étroite coordination avec les activités du jalon «Concept détaillé "Planification informatique intégrale"» (4.3.10).</p>					

### 4.3.8 Fin du programme IAM Confédération – S01

<i>Description</i>	Le programme IAM est achevé; les dépendances organisationnelles pour la mise en œuvre du «système global IAM de la Confédération» sont identifiées et coordonnées. La gouvernance est définie dans le domaine de réglementation «Système global IAM de la Confédération» et peut être assumée par les organes de pilotage correspondants à la fin du programme. Sur le plan national, les synergies relatives à la gestion des identités sont identifiées et suivies/exploitées activement par les organes de pilotage établis.					
<i>OCF</i>	UPIC / Pilotage du programme IAM Confédération					
<i>Validation</i>	Ordonnance IAM: Conseil fédéral / autres: UPIC (consultation CI, IGT)					
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Approbation de l'ordonnance IAM comme pièce maîtresse du système de directives IAM de l'administration fédérale; définition de la gouvernance «Système global IAM de la Confédération»; mise en place des organes de pilotage</li> <li>– Description des <i>business cases</i> centraux «IAM Confédération» ainsi que des processus et moyens auxiliaires connexes</li> <li>– Elaboration d'un plan d'aménagement architectonique à partir de l'«architecture cible IAM Confédération»</li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-T1	<i>Délai</i>		2016-T4		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Engagement des ressources selon la décision du Conseil fédéral du 7 juin 2013 concernant IAM Confédération (financement centralisé de 10,7 millions de francs). Aucune ressource supplémentaire nécessaire.					
	<i>UPIC</i>	(selon planif. du programme)	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP</i>	–
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Dans la limite des ressources disponibles et selon les conventions conclues dans la planification du programme «IAM Confédération». Aucune ressource supplémentaire nécessaire.					
<i>Remarques</i>	En plus des résultats mentionnés ici, d'autres résultats définis dans le mandat de programme seront établis lors de son achèvement. Ce jalon fait partie intégrante de la fin du programme IAM Confédération et permet un transfert à l'organisation permanente des composantes importantes de l'organisation et des mandats du programme (S02, période stratégique de 2012 à 2015).					

### 4.3.9 Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération» – S02

<i>Description</i>	Elaboration et approbation de nouvelles directives sur l'«architecture d'entreprise de la Confédération» (mise en œuvre du concept «Pilotage matériel de l'informatique fédérale»)					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral (consultation du CI)					
<i>Résultat</i>	– Approbation des directives «Architecture d'entreprise de la Confédération»					
<i>Début</i>	(en cours depuis 2015)	<i>Délai</i>				2016-T3
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources est défini par l'OCF. Les autres charges supportées par les départements, la ChF et les FP se limitent aux consultations du CI et à la consultation consécutive des offices.					
	<i>UPIC</i>	20 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP</i>	–
<i>Ressources <b>départements/ChF</b> suite au jalon</i>	L'attribution des rôles liés à l'architecture définis dans les directives ne doit pas avoir d'incidence budgétaire dans un premier temps (2016/2017). La planification du déploiement à partir de 2018 sera coordonnée avec les étapes de mise en œuvre du pilotage informatique transversal (élément de l'initiative stratégique IS 1 «Optimisation du système de gestion informatique»).					
<i>Remarques</i>	Le 12 juin 2015, le Conseil fédéral a pris connaissance du «Concept de pilotage matériel de l'informatique fédérale (gouvernance de l'architecture de la Confédération)». Il a chargé le DFF de lui soumettre pour décision d'ici au 30 juin 2016 les directives requises pour sa mise en œuvre.					

#### 4.3.10 Concept détaillé «Planification informatique intégrale» – S02

<i>Description</i>	Un concept détaillé sur la réalisation de l'objectif «Planification informatique intégrale», qui s'appuie notamment sur les instruments «Planification stratégique de l'informatique (PSI)» et «Planification de l'architecture d'entreprise (PAE)» de l'administration fédérale, décrit le développement technique et organisationnel des activités de planification informatique dans l'administration fédérale.					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	UPIC (consultation du CI et de l'ABB)					
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Validation du concept détaillé «Planification informatique intégrale – développement 2019» avec les étapes annuelles de mise en œuvre</li> <li>– Evaluation initiale de la maturité des «disciplines de planification informatique» comme base pour la mesure de l'effet.</li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-Q1	<i>Délai</i>			2017-Q1	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources et leur financement sont définis par l'UPIC dans le mandat correspondant de lancement du projet.					
	<i>UPIC</i>	60 JP	<i>Dépt./ChF</i>	15 JP chacun	<i>FP</i>	20 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises ne sont pas encore connus dans le détail au niveau des départements, de la ChF et des FP. L'étape de mise en œuvre de la «planification informatique intégrale» ne doit avoir aucune incidence budgétaire en 2017.					
<i>Remarques</i>	<p>Les résultats de ce jalon sont réalisés en étroite coordination avec les activités des jalons «Etude "Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues"» (4.3.7), «Directives "Architecture d'entreprise de la Confédération"» (4.3.9) et «Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements» (4.3.11).</p> <p>Le processus «Plan directeur 2016–2019», qui définit chaque année les activités de mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération et les coordonne avec celles des départements et de la ChF, constitue déjà un élément important de la «planification informatique intégrale».</p>					

### 4.3.11 Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements – S02

<i>Description</i>	Renouvellement de la stratégie informatique des départements, sur la base de la stratégie informatique de la Confédération 2016–2019 et du plan directeur au niveau fédéral. Soutien de l'élaboration de la stratégie en 2016 dans les départements et à la ChF.					
<i>OCF</i>	Départements / ChF (responsables des domaines de planification verticaux)					
<i>Validation</i>	Responsables du pilotage dans chaque domaine de planification					
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Stratégies informatiques renouvelées ou adaptées dans le domaine de planification (sur la base de la stratégie informatique de la Confédération)</li> <li>– Coordination des plans directeurs informatiques au niveau de la Confédération et des départements</li> <li>– Processus PSI 2016 suivi par l'UPIC dans les départements</li> <li>– Fixation des résultats de la planification 2017 (à partir de l'élaboration du plan directeur 2017 au niveau fédéral)</li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-T1	<i>Délai</i>		2017-T1		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources et le financement sont définis dans chaque domaine de planification. L'estimation des charges supportées par les départements/la ChF s'appuie sur des valeurs empiriques, chaque département faisant appel à cet effet aux FP concernés. Les ressources dont ont besoin les FP sont fixées individuellement.					
	<i>UPIC</i>	100 JP	<i>Dépt./ChF</i>	de 200 à 400 JP chacun (valeurs empiriques)	<i>FP</i>	(à déf.)
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Dans le cadre de sa planification de la mise en œuvre (plan directeur au niveau des départements), chaque département/la ChF indique les ressources dont il/elle a besoin pour appliquer sa propre stratégie.					
<i>Remarques</i>	Le renouvellement des stratégies informatiques et des plans directeurs départementaux s'appuie sur la nouvelle stratégie informatique de la Confédération et sur le présent plan directeur. L'UPIC apporte son assistance en termes de méthodes et de contenu.					

### 4.3.12 Renouveau de la «Réglementation des zones de réseau de la Confédération» – S03

<i>Description</i>	La nouvelle «Réglementation des zones de réseau de la Confédération» vise à constituer des zones de réseau appropriées (en matière de sécurité, de coûts et d'usage) ainsi qu'à définir et à appliquer les règles d'accès correspondantes.					
<i>OCF</i>	UPIC (FP)					
<i>Validation</i>	UPIC (consultation de la CIC et du CI)					
<i>Résultat</i>	– Validation de la «Réglementation des zones de réseau de la Confédération»					
<i>Début</i>	(en cours depuis 2015)	<i>Délai</i>	2016-T4			
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Les travaux concernant la nouvelle «Réglementation des zones de réseau de la Confédération» sont bien avancés. Les charges restantes sont estimées à environ 5 jours-personnes par FP et par département.					
	<i>UPIC</i>	40 JP	<i>Dépt./ChF</i>	5 JP chacun	<i>FP</i>	15 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP participants.					
<i>Remarques</i>	La mise en œuvre proprement dite de la «Réglementation des zones de réseau de la Confédération» ne fait pas partie de ce jalon.					

### 4.3.13 Message sur la migration/le déménagement vers le centre de calcul CAMPUS – S03

<i>Description</i>	Un message spécifique indiquera au Parlement les coûts informatiques (y c. les coûts consécutifs) liés au déménagement dans le centre de calcul CAMPUS et demandera un crédit d'engagement pour les FP des départements civils. Le cas échéant, des moyens supplémentaires seront demandés au Conseil fédéral.					
<i>OCF</i>	OFIT					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral					
<i>Résultat</i>	– Message (y c. crédit d'engagement et concept de financement) approuvé par le Conseil fédéral et soumis au Parlement					
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>			2017-T1	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'OFIT fournit du personnel pour rédiger le message. Les FP concernés élaborent les bases requises en coordination avec leurs BP.					
	<i>UPIC</i>	15 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP</i>	200 JP
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises ne sont pas encore connus au niveau des départements et de la ChF. Les éventuels coûts/coûts consécutifs liés à la migration et au déménagement doivent être évalués lors de l'élaboration du message et indiqués en conséquence dans ce dernier.					
<i>Remarques</i>	L'OFIT est l'OCF pour la coordination. Les intérêts des départements/de la ChF en tant que BP doivent être pris en compte de manière adéquate dans les projets correspondants de leurs FP. Le DDPS ne fait pas partie du message découlant de ce jalon, mais les coûts de la part informatique relevant de la défense dans le centre de calcul CAMPUS doivent y figurer. Le crédit correspondant sera mentionné dans le message sur l'armée 2017 (partie sur l'armement), mais il est déjà indiqué à titre informatif dans le message sur l'armée 2016.					

#### 4.3.14 Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul» – S03

<i>Description</i>	Ce portefeuille de services fixe les prestations de marché et les conditions des services d'infrastructure du centre de calcul (jusqu'au stockage compris, hors bases de données, middleware et applications).					
<i>OCF</i>	OFIT					
<i>Validation</i>	CI (après préparation et consultation par la CIC)					
<i>Résultat</i>	– Validation du portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul»					
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>			2017-T3	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Les charges des départements sont uniquement liées à leur participation aux séances du comité de projet et du comité technique.					
	<i>UPIC</i>	40 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP (OFIT)</i>	80 JP
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des TP TIC.					
<i>Remarques</i>	Le résultat est validé par le CI sur proposition de la CIC. Le portefeuille des services d'infrastructure du centre de calcul prend en considération le concept «Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul», qui doit être approuvé par le Conseil fédéral fin 2016 (voir le jalon 4.2.3).					



### 4.3.15 Stratégie «Réseaux de la Confédération» – S03

<i>Description</i>	Une nouvelle stratégie intitulée «Réseaux de la Confédération», qui englobe tous les réseaux de télécommunication de l'administration fédérale, est soumise au Conseil fédéral pour adoption. En coordination avec la stratégie d'approvisionnement informatique et le service informatique standard existant «Transmission de données», elle définit quels réseaux ou couches de réseaux au niveau suisse sont exploités par quels FP internes et lesquels sont confiés à des FP externes.				
<i>OCF</i>	UPIC (participation de l'OFROU, de l'OFPP, de l'OFIT et de la BAC)				
<i>Validation</i>	Conseil fédéral (consultation du CI, du C-SI et de l'ABB)				
<i>Résultat</i>	– Elaboration de la stratégie «Réseaux de la Confédération» et présentation au Conseil fédéral pour approbation				
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>	2017-T3		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Les charges des départements sont liées à leur participation aux séances du comité de projet et du comité technique. Les charges de l'UPIC, des BP concernés et des FP ne pourront être chiffrées précisément que dans le mandat de lancement du projet.				
	<i>UPIC</i>	200 JP	<i>Dépt./ChF</i>	(à déf.)	<i>FP</i>
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP participants. Ils devront être indiqués lorsque la mise en œuvre de la stratégie «Réseaux de la Confédération» sera planifiée.				
<i>Remarques</i>	Englobe toutes les infrastructures réseaux (fixes et mobiles), conformément au mandat du Conseil fédéral du 11 juin 2011 La stratégie «Réseaux de la Confédération» peut être élaborée indépendamment du jalon «Renouvellement de la "Réglementation des zones de réseau de la Confédération"» (4.3.12).				

## 5 Engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie

L'engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie s'appuie sur les principes énoncés au chapitre 2. Au niveau du plan directeur, il est fréquent qu'aucune information détaillée sur la planification ne soit disponible et qu'il ne soit pas possible de déterminer de manière fiable l'ampleur des activités requises pour la mise en œuvre. Dans ce cas, le besoin correspondant en ressources personnelles et financières n'est estimé que sommairement.

Les jalons du chapitre 4 comprennent des estimations sommaires des ressources en personnel nécessaires pour les atteindre. On distingue deux cas pour la planification des ressources:

1. **Décidé (prévu) – l'engagement des ressources est défini:** le jalon repose sur un *mandat déjà octroyé formellement* ou sur un *projet dont le mandat a déjà été formellement attribué* et dont les ressources ont été planifiées ou convenues entre les acteurs concernés. S'il est applicable, le mandat relatif à ce projet ou programme est référencé au niveau du jalon.
2. **Supplément – l'engagement des ressources doit être défini:** le jalon se traduit par un *besoin de ressources supplémentaires*. Celles-ci sont mentionnées dans le jalon. En adoptant le plan directeur, le Conseil fédéral charge l'organisation chef de file de prévoir et de mettre à disposition les ressources correspondantes ou de prendre les dispositions requises pour planifier les ressources avec les autres acteurs concernés.

Les ressources financières supplémentaires qui sont nécessaires aux activités de mise en œuvre de la stratégie en 2016 et jusqu'à la fin 2017 sont couvertes par les moyens alloués (budget 2016, plan financier 2017) et n'ont aucune incidence sur le budget.

### 5.1 Tableau synoptique de la planification des ressources

Le tableau 2 regroupe les jalons du chapitre 4 en fonction de leur organisation chef de file. L'état actuel de la planification est précisé dans les colonnes respectives concernant les cas susmentionnés de la planification des ressources.

<b>Chapitre</b>	<b>Description du jalon</b>	<b>Engagement des ressources décidé/défini</b>	<b>Ressources supplémentaires requises/à définir</b>
<b>Jalon(s) sous la direction des départements et de la Chancellerie fédérale</b>			
4.3.11	Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements	Engagement des ressources et financement définis dans le domaine de planification correspondant (projets PSI prévus pour 2016 dans la plupart des départements)	Travaux stratégiques non prévus financés en 2016 avec les moyens alloués
<b>Jalon(s) sous la direction du DDPS (défense)</b>			
4.2.2	Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS	Selon la planification du projet «Centres de calcul DDPS/Confédération 2020», projet partiel CC CAMPUS	–
<b>Jalon(s) sous la direction du DFF (OFCL)</b>			
4.3.2	Achats informatiques assistés et accélérés (procédure OMC)	Projet prévu de l'OFCL	–

<b>Chapitre</b>	<b>Description du jalon</b>	<b>Engagement des ressources décidé/défini</b>	<b>Ressources supplémentaires requises/à définir</b>
<b>Jalon(s) sous la direction du DFF (OFIT)</b>			
4.3.13	Message sur la migration/le déménagement CC CAMPUS (coordination de l'OFIT)	Activité confiée à l'OFIT	–
4.3.14	Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul»	Activité confiée à l'OFIT	Travaux conceptuels non prévus financés en 2016 avec les moyens alloués
<b>Jalon(s) sous la direction du DFF (UPIC) et d'autres UA (direction commune)</b>			
4.3.7	Etude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» (avec le DDPS [BAC])	Activité prévue de l'UPIC / de la BAC	–
<b>Jalon(s) sous la direction du DFF (UPIC)</b>			
4.2.1	Modèle de marché du service informatique standard «Identity and Access Management (IAM)» (version 2)	Selon la planification du programme IAM Confédération	–
4.2.3	Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul	Projet prévu de l'UPIC	–
4.2.4	Fin du déploiement des services UCC	Selon la planification du programme UCC	–
4.2.5	Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC»	Selon la planification des projets de migration	–
4.3.1	Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération	Projet prévu de l'UPIC	–
4.3.3	Stratégie «ERP 2023»	Projet prévu de l'UPIC	–
4.3.4	Feuille de route «Services informatiques standard»	Activité prévue de l'UPIC	–
4.3.5	Modèle de marché du service informatique standard «Gestion électronique des affaires (GEVER)»	Activité prévue de l'UPIC	–
4.3.6	Modèle de marché du service informatique standard «CMS»	Activité prévue de l'UPIC	–
4.3.8	Fin du programme IAM Confédération	Selon la planification du programme IAM Confédération	Postes à durée limitée prolongés jusqu'à la fin 2017
4.3.9	Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération»	Activité prévue de l'UPIC	Dans le cadre de la mise en œuvre prévue dès 2017
4.3.10	Concept détaillé «Planification informatique intégrale»	Activité prévue de l'UPIC	–
4.3.12	Renouvellement de la «Réglementation des zones de réseau de la Confédération»	Activité prévue de l'UPIC	–

<b>Cha-pitre</b>	<b>Description du jalon</b>	<b>Engagement des res-sources décidé/défini</b>	<b>Ressources supplémen-taires requises/à définir</b>
4.3.15	Stratégie «Réseaux de la Confédération»	Projet prévu de l'UPIC	–

**Tableau 2: Aperçu de la planification des ressources pour mettre en œuvre la stratégie (état: 2016).** Les abréviations sont expliquées au chapitre 6.

## 5.2 Planification informatique à moyen terme

Le plan directeur expose la planification relative à la *mise en œuvre de la stratégie* pour les deux à quatre prochaines années. À titre complémentaire, d'autres planifications informatiques seront établies au cours de la période stratégique 2016–2019. Elles seront conçues comme des composantes de la «vue d'ensemble de la planification informatique à moyen terme», s'y intégreront et seront actualisées régulièrement.

En 2016, le jalon «Feuille de route "Services informatiques standard"» créera la version initiale d'un premier élément (planification à moyen terme de la catégorie de prestations informatiques «Services standard»).

## 6 Explications, références, abréviations

Abréviation	Signification
ABB	Comité de l'architecture de la Confédération (organe)
BP	Bénéficiaire de prestations informatiques
CC	Centre(s) de calcul
CI	Conseil informatique de la Confédération (organe)
CIC	Conférence informatique de la Confédération (organe)
DFF	Département fédéral des finances
FP	Fournisseur de prestations informatiques
IAM	<i>Identity and Access Management</i> (gestion des identités et des accès)
IGT	<i>IAM Governance Team</i> (organe)
OCF	Organisation chef de file
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique (UA)
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (UA)
OFPER	Office fédéral du personnel (UA)
PAE	Planification de l'architecture d'entreprise
PSI	Planification stratégique de l'informatique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
T1, T2...	1 <sup>er</sup> trimestre, 2 <sup>e</sup> trimestre d'une année
SS	Services (informatiques) standard
S01, S02 ...	Axe stratégique 1, axe stratégique 2, etc. (dans les tableaux synoptiques)
UA	Unité administrative (organisation)
UCC	<i>Unified Communication and Collaboration</i>
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération (UA)